

L'accueil sécurité des nouveaux arrivants dans les E.H.P.A.D.



OBJECTIFS DE LA SÉQUENCE

- Connaître la procédure à suivre pour mettre en place un accueil sécurité.
- Mettre en place son propre accueil sécurité en définissant le contenu.

- ❖ L'objectif de l'accueil sécurité.
- ❖ Le cadre réglementaire.
- ❖ La mise en place d'une procédure d'accueil.
- ❖ Le contenu d'un accueil sécurité.
- ❖ Construction d'une procédure d'accueil
- ❖ Conclusion

L'objectif de l'accueil sécurité

- ✓ Favoriser la réussite dans la prise de fonction et intégrer la sécurité dans les activités
- ✓ Garantir la connaissance et l'application des mesures de prévention
- ✓ Respecter la réglementation

Collectivité

Gestion de la sécurité
=
mise en place de consignes,
formations, EPI, procédure,...



**L'accueil des nouveaux
collaborateurs**

❑ **Article L4121-1 du code du travail :**

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

❑ **Décret 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale :**

L'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

❑ **Article 6 du décret 65-603 du 10 juin 1985 modifié pour les agents de droit public :**

Une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée lors de l'entrée en fonction des agents

❑ Article R4121-1 du code du travail :

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- ✓ Des agents qu'il embauche.
- ✓ Des agents qui changent de fonction, de poste de travail, de matériel, de technique ou lors d'une transformation des locaux.
- ✓ Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention.
- ✓ A la demande du médecin de prévention, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.

Travail en sous-groupe

Travail en sous-groupe :

Définir ensemble le contenu d'un accueil sécurité pour un E.H.P.A.D.

L'arrivée d'un nouvel agent implique :

➤ **Pour travailler dans la collectivité :**

Un accueil R.H.

La communication du Règlement Intérieur (si existant).

La communication des règles générales de sécurité.

Une aptitude médicale.

➤ **Pour travailler à un poste précis :**

Une aptitude médicale au poste occupé.

Une formation spécifique sécurité au poste de travail / fiche sécurité au poste.

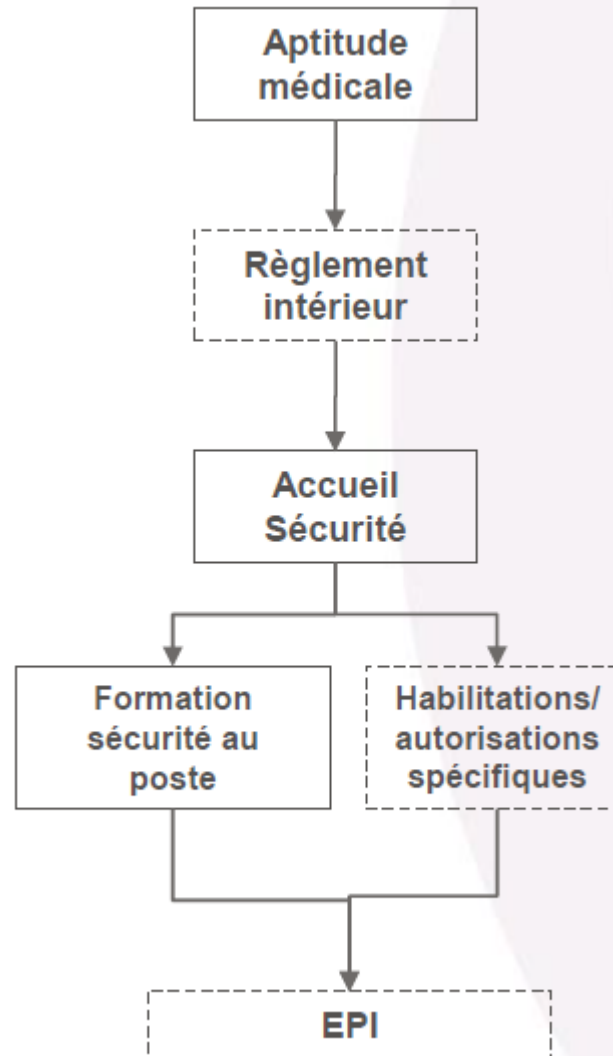
Une habilitation / autorisation spécifique en fonction du poste (électrique / engin...).

La fourniture de matériel dont l'agent aura besoin (outils informatiques, téléphoniques...).

La fourniture des Équipements de Protection Individuelles (E.P.I.), tenues de travail.

La procédure d'accueil sécurité

En résumé :



Article R4624-11 du code du travail : l'objectif de l'examen médical d'embauche

1. De s'assurer que l'agent est médicalement apte au poste de travail auquel l'employeur envisage de l'affecter.
2. De proposer éventuellement les adaptations du poste ou l'affectation à d'autres postes.
3. De rechercher si l'agent n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres travailleurs.
4. D'informer l'agent sur les risques des expositions au poste de travail et le suivi médical nécessaire.
5. De sensibiliser l'agent sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

C'est un examen obligatoire !



Le Règlement Intérieur n'est pas une obligation pour les collectivités territoriales

Cependant, on y retrouve les règles applicables au sein de la collectivité :

- ❖ La gestion du temps de travail.
- ❖ Les règles d'utilisation des locaux et les règles de vie dans la collectivité.
- ❖ Les règles générales relatives à l'hygiène sécurité.
- ❖ La gestion du personnel.
- ❖ Le processus disciplinaire suite à des manquements.

L'accueil sécurité se fait sur la base d'un livret et/ou d'une formation-sensibilisation

La formation comporte généralement :

- Les conditions de circulation des personnes et des engins.
- Les conditions d'exécution du travail (comportements et consignes à respecter aux différents postes de travail).
- La conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre (les issues et dégagements de secours, fonctionnement des dispositifs de protection et de secours, les dispositions à prendre en cas d'intoxication sur les lieux de travail...).

La fiche sécurité au poste de travail résume les risques liés à un poste de travail, elle doit être :

- Claire, concise et écrite en langage simple.
- Illustrer avec des photos, pictogrammes et des schémas.

Elle doit contenir :

- Les tâches qui exposent l'agent à des risques.
- Une description des risques liés au poste de travail.
- Le mode opératoire conseillé ou à éviter.
- Les moyens de protection individuelle et collective mis à disposition.
- Les consignes d'hygiène et de sécurité à respecter.
- Les instructions en cas d'accident.

Le contenu de l'accueil sécurité

RISQUES	SOUDURE A L'ARC ELECTRIQUE Atelier : Serrurerie	PRÉVENTION
 RISQUE DE PROJECTION  RISQUE D'INCENDIE  RAYONNEMENT UV  PRÉSENCE DE FUMÉE  RISQUE DE COUPURE ET BRÛLURE   RISQUE DE CHUTE DE PIÈCES	<p>LORS DE LA SOUDURE</p>  <p>LORS DE L'ÉBAVURAGE ET PRISE DES PIÈCES</p>  <p>LORS DE SOUDURE À L'ÉQUERRE</p> 	<p>PORT OBLIGATOIRE DU TABLIER ET DES GANTS</p>  <p>MASQUE DE SOUDURE</p>  <p>ÉCRAN EN PLACE</p>  <p>EXTINCTEUR À PROXIMITÉ</p>  <p>METTRE EN MARCHÉ L'ASPIRATION</p> <p>PORT OBLIGATOIRE DES GANTS</p>  <p>UTILISER LES PINCES ÉTAU ET LES SERRE-JOINTS.</p>
<p>SECOURS En cas d'incendie faire le 18</p>	<p>POUR TOUTE MANUTENTION RESPECTER LES GESTES ET POSTURES ET SE FAIRE AIDER PAR UN COLLEGE SI BESOIN</p>	<p>RANGEMENT PROPRETÉ Nettoyer et ranger soigneusement votre poste de travail</p>

Certaines activités nécessitent l'obtention d'autorisations ou d'habilitations spécifiques.

Article R4323-56 du code du travail : conduite d'engins

- Grues à tour
- Grues mobiles
- Grues auxiliaires de chargement de véhicules
- Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- Engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté

➤ **Recommandation = CACES**

Activités dans le domaine électrique

Intervention en espace confiné : CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné).

Le contenu de l'accueil sécurité

AUTORISATION DE CONDUITE

MAIRIE / ETABLISSEMENT PUBLIC :

Je, soussigné (1)

.....

certifie que

M.(2).....
satisfait aux conditions d'aptitude à la conduite en toute sécurité, précisées par la réglementation en vigueur, du ou des véhicules concernés.

Dans ce cadre, il m'a présenté :

- le certificat de formation de l'organisme spécialisé qui lui a été délivré :

le.....par.....

- le permis (3) de conduire de catégorie.....délivré :

le.....par la préfecture de.....

L'aptitude médicale au poste de travail de conduite d'engin a été vérifiée par le

Docteur....., médecin du service de médecine professionnelle
et préventive, le.....

En foi de quoi, j'autorise M.....à conduire les véhicules
ou engins suivants dans le cadre de son activité professionnelle :

.....
.....
.....

Délivré le :

Le médecin de la collectivité
(signature)

L'autorité territoriale
(signature, cachet)

(1) nom et prénom de l'autorité territoriale ou de son représentant
(2) nom, prénom et fonction du conducteur
(3) uniquement pour les véhicules immatriculés

Le contenu de l'accueil sécurité

TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE

Nom :
Prénom :

Collectivité :

Affectation :

Fonction :

Personnel	Symbole d'habilitation	Champ d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages concernés	Indications supplémentaires
Non électricien habilité				
Electricien				
Chargé de travaux ou d'interventions				
Chargé de consignation				
Habilités spéciaux				

Le Titulaire

Signature :

Pour l'employeur

Nom et prénom :
Fonction :

Signature :

Date :

Validité :























Article R4121-1 du code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Article R4311-12 du code du travail : les EPI sont des dispositifs ou des moyens destinés à être portés ou tenus par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité.

Aucune précision sur les EPI obligatoires à porter en fonction des métiers. Cela dépend de ce qui est inscrit dans l'évaluation des risques professionnels.

Les EPI sont fournis et entretenus par l'employeur.

Le contenu de l'accueil sécurité

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI)								
40		Appareil Respiratoire Isolant (ARI)	48		Combinaison	55		Panoplie de l'électricien
41		Bruit - Lunettes	49		Eclairage de sécurité	56		SPTI
42		Bruit	50		Gants	57		Sur-bottes
43		Casque – Lunettes Bruit	51		Harnais	58		Tablier
44		Casque - Lunettes	52		Lunettes	59		Tenue anti-acide
45		Casque	53		Masque à cartouche	60		Tenue de travail
46		Charlotte	54		Masque	61		Visière
47		Chaussures						

Le cas des jeunes travailleurs

Article R4153 du code du travail : il est interdit d'employer des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans à des :

- ✓ Travaux exposant à des agents chimiques dangereux, agents biologiques.
- ✓ Travaux exposant aux vibrations mécaniques.
- ✓ Travaux exposant à un risque d'origine électrique.
- ✓ Travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement.
- ✓ Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipement de travail servant au levage.
- ✓ Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail.
- ✓ Travaux temporaires en hauteur.
- ✓ Travaux avec des appareils sous pression.
- ✓ Travaux en milieu confiné.

Dérogation possible : circulaire arcb1616385n



Synthèse : le rôle des assistants de prévention

- Participer à la mise en place des procédures d'accueil.
- Veiller au respect des étapes essentielles et réglementaires de l'accueil des nouveaux agents.
- Co-construire les consignes, livrets, présentations à donner aux nouveaux arrivants.
- Participer à l'accueil sécurité et à la sensibilisation – formation des consignes aux postes.

Modèle de fiche d'accueil sécurité

Modèle « FICHE ACCUEIL SECURITE »

Je soussigné(e) né(e) le
employé(e) par en tant que à partir
du certifie avoir reçu une formation en hygiène et sécurité, dispensée
par le à

Les thèmes suivants ont été abordés :

Description de la collectivité	<input type="checkbox"/> L'organisation de la collectivité et du personnel <input type="checkbox"/> Les différents sites <input type="checkbox"/> Les différentes activités et unités de travail <input type="checkbox"/> Le fonctionnement et les règles de vie commune dans la collectivité
Dispositions en matière d'hygiène et de sécurité	<input type="checkbox"/> Le règlement intérieur de sécurité (<i>le cas échéant</i>) <input type="checkbox"/> Les accidents de service, de trajet, les maladies professionnelles, la déclaration
L'organisation de la sécurité	<input type="checkbox"/> Le Comité Technique Paritaire, l'Assistant de prévention, l'Agent Chargé de la Fonction d'inspection (ACFI) <input type="checkbox"/> Le programme de prévention résultant de l'évaluation des risques professionnels <input type="checkbox"/> Le programme de formation <input type="checkbox"/> Le registre sécurité et son utilisation
Les équipements de protection individuelle (EPI)	<input type="checkbox"/> L'obligation du port des EPI <input type="checkbox"/> La présentation, l'utilisation et l'entretien des EPI
Les conduites à tenir	<input type="checkbox"/> La conduite à tenir en cas d'accident (urgence) <input type="checkbox"/> Noms des secouristes (<i>le cas échéant</i>) <input type="checkbox"/> La présence des moyens de secours (<i>trousse de secours, extincteurs...</i>) <input type="checkbox"/> La conduite à tenir en cas d'incendie ou d'alerte <input type="checkbox"/> Les instructions d'évacuation en cas de sinistre <input type="checkbox"/> Le signalement d'un danger grave et imminent à son responsable dans les plus brefs délais (<i>droit de retrait, registre de sécurité</i>)
Les risques dans la collectivité et les causes d'accidents en fonction des différentes activités (un livret d'accueil sécurité pourra servir de support)	<input type="checkbox"/> Les conditions d'exécution du travail <input type="checkbox"/> Les risques généraux (<i>circulation des engins et des véhicules, signalisation, incendie, électricité...</i>) <input type="checkbox"/> Les risques spécifiques : une présentation des différents équipements de travail, au cours d'une visite sur site, mettra en évidence les risques sur chaque poste de travail, les procédures et les modes opératoires en fonction de ces risques. <input type="checkbox"/> Le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours et les motifs de leur emploi

Remarques (demandes de l'agent, besoins en formation...) :

.....

Modèle de fiche d'accueil sécurité

· Les documents suivants ont été remis :

	OBSERVATIONS
<input type="checkbox"/> Fiche de poste	
<input type="checkbox"/> Livret d'accueil sécurité	
<input type="checkbox"/> Règlement intérieur	
<input type="checkbox"/> Autre :.....	

· Les équipements de protection individuelle suivants sont mis à la disposition de l'agent :

	OBSERVATIONS

Fait à le

L'agent formé

L'autorité territoriale

CONCLUSION

*Notre mission,
faciliter
les vôtres !*

